

LYON, le

27 NOV. 2020

OBJET : Appel à projets « jardins citoyens et partagés » 2021

Madame, Monsieur,

Les jardins partagés ont largement confirmé leur rôle majeur de développement du lien social et de dynamisation des quartiers à travers les activités de jardinage collectif et les activités pédagogiques, culturelles et événementielles dont ils sont le support. Ils s'intègrent pleinement dans la trame verte de Lyon et constituent des réservoirs de biodiversité significatifs en milieu urbain. Véritables outils de l'agriculture urbaine, les jardins partagés permettent la culture de fruits, de légumes, d'herbes aromatiques et demeurent un mode de production non négligeable et que nous souhaitons favoriser dans les prochaines années.

L'animation de jardins partagés est particulièrement un vecteur de cohésion sociale dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville. Les critères de solidarité et de citoyenneté formulés pour la reconnaissance de jardins citoyens sont en harmonie avec les objectifs de cohésion sociale, de mixité sociale et d'amélioration du cadre de vie poursuivis par la politique de la ville dans le cadre de la Convention territoriale de Lyon 2015 / 2022.

La Ville de Lyon soutient les associations porteuses des initiatives de jardins partagés à travers l'aide à la création de jardins partagés, l'organisation de temps d'échanges et de formations. L'appel à projet « jardins citoyens et partagés » permet de soutenir les initiatives de jardins partagés, en finançant les actions développées par les associations.

Après plus de 10 années d'existence, nous souhaitons poursuivre l'appel à projet proposé par la Ville de Lyon pour le soutien accordé aux associations de jardins partagés et amplifier l'accompagnement, le développement des initiatives de jardinage urbain et plus largement de l'agriculture urbaine.

L'appel à projets « jardins citoyens et partagés » 2021 s'adresse en premier lieu aux associations de jardins partagés désireuses de développer des actions en cohérence avec la charte des jardins partagés lyonnais. Aussi, il peut répondre aux actions ou événements liés plus largement à l'agriculture urbaine.

Si vous souhaitez vous inscrire dans cette démarche, nous vous invitons à remplir le dossier de demande de subvention joint. Vous trouverez en annexes plus de précisions quant aux modalités d'instruction des dossiers et d'attribution de subvention de fonctionnement.

Les dossiers de demandes de subvention doivent être envoyés au plus tard le lundi 11 janvier 2021, délai de rigueur.

Nous vous informons également que les demandes de subvention faites pour la création ou le développement de jardins partagés dans les quartiers de la géographie prioritaire de la politique de la ville doivent répondre à l'appel à projets du Contrat de Ville disponible sur www.polville.lyon.fr.

La direction du développement territorial reste à votre disposition pour toute autre précision (jardins.partages@mairie-lyon.fr).

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.

Nicolas HUSSON



Adjoint au Maire de Lyon
Délégué à la nature en ville,
A la biodiversité et protection animale




Gautier CHAPUIS



Conseillé délégué à l'alimentation locale
et à la sécurité alimentaire



Jean-Luc GIRAULT



Adjoint au Maire de Lyon
Délégué à la politique de la ville
et aux actions citoyennes



Pièces jointes : Description de l'appel à projets « jardins citoyens et partagés » 2021 ; Dossier de demande de subvention 2021; Charte des jardins partagés lyonnais